Un après la catastrophe ferroviaire d'Eseka qui avait fait officiellement 79 morts et environ 600 blessés, la somme d'un milliard accordée par le chef de l'Etat connais désormais les modalités de partages.

Documents exigés.

Pour les ayants droit des victimes décédées, les familles des victimes devront fournir un jugement d'hérédité ou de procès-verbal du conseil de famille déterminant l'administrateur des biens. Une photocopie certifiée de la carte nationale de l'administrateur des biens ; un certificat de genre de mort, un certificat de domicile, une procuration formelle de tous les ayants droit, sont des pièces à présenter.

Les victimes blessées quant à elles devront présenter des pièces médicales justificatives, émanant des hôpitaux publics, d'une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité, d'un certificat de domicile. Les personnes concernées par cette dotation spéciale ont un délai de trois mois pour déposer leurs dossiers dans les services des gouverneurs de région ou dans les ambassades ou postes consulaires du Cameroun.